

Conseil communautaire Coeur d'Astarac en Gascogne



Conseil communautaire Coeur d'Astarac en Gascogne

La prochaine réunion du conseil communautaire Coeur d'Astarac en Gascogne se déroulera le jeudi 28 septembre à 20h30 dans la salle des conseil avec pour ordre du jour :

- Présentation du nouveau Directeur des Services Techniques
- Intervention de Monsieur le Percepteur
- Solidarité avec les victimes d'IRMA
- Information et discussion après le drame intervenu au camping de L'île du Pont à Mirande
- Mise en place d'une procédure pour la récupération des impayés
- Admissions en non-valeur
- Acquisition de la parcelle AI 33 à Mirande
- Taxe de séjour 2018
- Convention de mise à disposition d'un agent à l'Office de Tourisme Mirande Astarac
- Modifications statutaires applicables au 01 janvier 2018
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
- Mise en place de la Taxe GEMAPI
- Convention de mise à disposition du Directeur des Services Techniques communautaires à la commune de Miélan et participation aux frais du véhicule de service.
- Convention de remisage de véhicule à domicile
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne
- Règlement intérieur du Relais Assistante Maternelle
- Modification du tableau des effectifs du Service Technique
- Convention de création d'un service commun « service urbanisme – instruction ADS »
- Décisions modificatives aux budgets
- Décision prises par Monsieur le Président

• Questions orales